

Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes

Vingtième session

Genève, 21 – 24 juin 2010

Troisième rapport intérimaire de la Plate-forme des parties prenantes

Document établi par le Secrétariat

INTRODUCTION

1. Le troisième rapport intérimaire présente les résultats de la quatrième réunion de la Plate-forme des parties prenantes, qui s'est tenue à Genève le 26 mai 2010.
2. Lors de la dix-septième session du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR), qui s'est tenue en novembre 2008, le comité a pris acte des besoins particuliers des déficients visuels et souligné combien il importait de traiter, sans délai et avec toute l'attention nécessaire, les besoins des aveugles, des déficients visuels et des autres personnes présentant un handicap en matière de lecture, notamment en engageant des discussions aux niveaux national et international sur les moyens de faciliter et de renforcer l'accès aux œuvres protégées. À cet effet, il conviendrait de procéder à une analyse des limitations et exceptions. Il conviendrait également d'envisager la possibilité de créer à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), à l'intention des parties prenantes, une plate-forme destinée à faciliter la définition de modalités d'accès sécurisé des personnes handicapées aux œuvres protégées.
3. Se fondant sur le mandat précité, le Secrétariat de l'OMPI a invité les principales parties prenantes représentant les intérêts des titulaires des droits d'auteur et des déficients visuels, y compris des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés, à participer à deux réunions en vue d'examiner leurs besoins et préoccupations concrets, et de proposer différentes méthodes permettant de faciliter l'accès aux œuvres dans des versions utilisables par les personnes handicapées.
4. Les réunions de la Plate-forme des parties prenantes se sont déroulées selon le calendrier suivant :
 - première réunion : à Genève, le 19 janvier 2009;
 - deuxième réunion : à Londres, le 20 avril 2009;
 - troisième réunion : à Alexandrie (Égypte), le 3 novembre 2009.
5. Des rapports intérimaires concernant ces réunions ont été présentés à la dix-huitième et à la dix-neuvième session du SCCR (documents SCCR/18/4 et SCCR/19/10, respectivement) en vue de faire le point sur les travaux réalisés par la plate-forme. Le comité a accueilli ces rapports avec satisfaction et, lors de sa dix-neuvième session, a encouragé le Secrétariat à poursuivre les travaux dans le cadre de la plate-forme et à présenter un rapport sur ses activités à la vingtième session du SCCR. Par ailleurs, le comité a prié le Secrétariat d'assurer la participation effective de parties prenantes des pays en développement et des pays les moins avancés, en mettant à disposition les fonds nécessaires. Suite à la deuxième réunion de la plate-forme, il a également été demandé au Secrétariat de mettre tout en œuvre pour organiser une réunion de la plate-forme dans un pays en développement.
6. Le troisième rapport intérimaire recense par ailleurs les nouvelles mesures qu'il importe de prendre afin d'atteindre les objectifs fixés. Le Secrétariat souhaite obtenir l'approbation des États membres pour mettre en œuvre les mesures proposées et soumettre un nouveau rapport au SCCR à sa session prévue en novembre 2010.

QUATRIÈME RÉUNION

7. La quatrième réunion de la Plate-forme des parties prenantes s'est tenue à Genève, au siège de l'OMPI, le 26 mai 2010. La liste des participants fait l'objet de l'annexe du

présent rapport. L'objet de cette réunion était de dresser le bilan des travaux réalisés par les deux sous-groupes créés au sein de la plate-forme, à savoir le sous-groupe sur les intermédiaires de confiance et le sous-groupe sur la technologie.

8. Tous les participants ont officiellement confirmé leur volonté de poursuivre les travaux de la plate-forme, qu'ils ont jugés très fructueux. Ils ont également trouvé très encourageant d'observer une telle convergence entre des parties prenantes ayant des intérêts et des besoins différents.

Intermédiaires de confiance

9. Le sous-groupe sur les intermédiaires de confiance a présenté deux rapports : i) rapport sur les travaux relatifs aux lignes directrices à l'intention des intermédiaires de confiance, questions et réponses, accords connexes et projet pilote; ii) étude de faisabilité d'une convergence entre le projet relatif aux intermédiaires de confiance et le projet relatif à la *Global Accessible Library* du point de vue de l'infrastructure informatique à mettre en œuvre par l'OMPI;

- i) Rapport sur les travaux relatifs aux lignes directrices à l'intention des intermédiaires de confiance, questions et réponses, accords connexes et projet pilote

10. Étant donné que les lignes directrices ont été conçues sous forme de principes généraux, les représentants des personnes souffrant d'un handicap en matière de lecture et des titulaires de droits ont estimé qu'il était très important de fournir des réponses plus détaillées aux questions fréquemment posées au sujet des lignes directrices. Les questions et les réponses sur les lignes directrices ont été approuvées par les membres du sous-groupe et publiées sur le site Web www.visionIP.org, avec les lignes directrices.

11. Les lignes directrices ont été élaborées eu égard à la nécessité de mettre au point une série d'accords types pour le transfert de fichiers structurés et de droits, qui seraient utilisés dans le cadre de la relation contractuelle entre les titulaires de droits et les intermédiaires de confiance régissant la mise à disposition des fichiers maîtres sous forme électronique et les autorisations correspondantes. Les parties prenantes ont pris note l'état d'avancement des discussions sur les accords nécessaires pour faciliter l'échange de fichiers et ont défini d'un commun accord une proposition de calendrier pour leur achèvement.

12. La planification du projet pilote relatif aux intermédiaires de confiance a commencé de façon concrète en avril 2010, avec la définition de la procédure de sélection et le choix des pays et des intermédiaires de confiance susceptibles de participer à la première phase du projet. Il est prévu d'envoyer une lettre de demande de renseignements aux pays et organisations ci-après afin de déterminer dans quelle mesure ils seraient disposés à participer au projet pilote dès la phase initiale :

- Australie : Vision Australia
- Brésil : Dorina Nowill Foundation for the Blind
- Canada : Institut national canadien pour les aveugles
- Colombie : Instituto Nacional para Ciegos (INCI)
- Inde : DAISY for India
- France : Brailletnet
- Espagne : Organización Nacional de Ciegos Españoles (ONCE)

- Suède : The Swedish Library of Talking Books (TPB)
 - Afrique du Sud : South African Library for the Blind
 - Royaume-Uni : Royal National Institute of Blind People (RNIB)
 - États-Unis d'Amérique (à déterminer)
13. Les parties prenantes ont décidé que la sélection finale serait effectuée en fonction des intérêts exprimés. Il est proposé que le projet pilote commence en 2010 et dure trois ans, au lieu des deux ans initialement proposés. Le projet comptera dans un premier temps 10 à 12 parties prenantes, auxquelles d'autres viendront s'ajouter progressivement.
14. Le budget du projet pilote est estimé à 200 000 euros par an, en comptant la participation active des pays en développement. La première année, les activités devraient être financées par l'OMPI ou par des donateurs sélectionnés avec l'aide de l'OMPI.
15. La Plate-forme des parties prenantes a décidé à l'unanimité et de façon officielle de mettre à exécution le projet pilote sur les intermédiaires de confiance.
- ii) **Projet relatif aux intermédiaires de confiance et infrastructure informatique de l'OMPI**
16. Après avoir présenté le projet pilote relatif aux intermédiaires de confiance, le Secrétariat de l'OMPI a invité les parties prenantes à s'interroger sur la manière dont l'OMPI, de par ses compétences techniques, ses ressources et son infrastructure informatique, pouvait contribuer à l'objectif à long terme d'établir un réseau international durable d'intermédiaires de confiance pour rendre les œuvres accessibles.
17. À la suite du travail préparatoire réalisé sur les synergies entre le projet relatif aux intermédiaires de confiance et le projet relatif à la *Global Accessible Library (GAL)*¹, il a été convenu que ces deux projets seraient prochainement fusionnés en un seul projet qui serait développé, avec l'OMPI, en vue d'établir un réseau d'intermédiaires de confiance avec les bibliothèques et les éditeurs concernés, notamment.
18. La Plate-forme des parties prenantes attend avec intérêt de connaître la décision du Comité directeur chargé du projet relatif à la *Global Accessible Library* en ce qui concerne la fusion susmentionnée et de déterminer la structure décisionnelle du nouveau projet.

Technologie

19. Le sous-groupe sur la technologie a rendu compte des travaux réalisés au titre du projet relatif au cadre des techniques facilitant l'accès aux œuvres. Les deux organismes internationaux de normalisation, à savoir le DAISY Consortium (Digital Accessible

¹ L'initiative *Global Accessible Library (GAL)* a été établie lors d'un sommet de dirigeants internationaux d'institutions au service des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés, qui s'est tenu à Redmond, Washington, en novembre 2004. Les quatre principales initiatives du projet relatif à la *Global Accessible Library Project* sont les suivantes : i) Découverte et accès : questions liées à l'utilisateur final; ii) Élaboration et partage d'une collection commune; iii) Modèle commercial pour la *Global Accessible Library*; et iv) Mise en place de partenariats. Ce projet est mené conjointement par la Section des bibliothèques pour les malvoyants de la FIAB et le DAISY Consortium.

Information System) et EDItEUR, qui gèrent ensemble ce projet, ont mené à bien certaines des activités prévues pour la première année de ce projet, à savoir :

- s'agissant de la gestion du projet : recrutement des ressources humaines appropriées pour le projet;
- s'agissant de l'extension d'ONIX de manière à fournir des informations relatives à l'accessibilité et à l'harmonisation d'ONIX avec le format DAISY : examiner quels sont les besoins, ainsi que les obstacles techniques ou décisionnels, en ce qui concerne l'harmonisation d'ONIX avec le format EPUB et les formats de révision de la norme DAISY.

Questions diverses

20. L'OMPI a proposé comme chef de projet un membre du personnel qui sera chargé de gérer l'appui opérationnel assuré par l'OMPI. Il a également été convenu que ce membre du personnel remplirait les fonctions de chef de projet par intérim pour lancer le projet pilote relatif aux intermédiaires de confiance en attendant que les questions de gouvernance soient réglées. Les parties prenantes vont continuer d'examiner la manière dont l'OMPI peut élaborer et mettre en œuvre les activités nécessaires pour le projet pilote. L'OMPI a encouragé les parties prenantes à envisager d'assurer la coordination du projet pilote relatif aux intermédiaires de confiance à Genève.
21. Afin d'assurer la mise en œuvre des recommandations des sous-groupes sur les intermédiaires de confiance et sur la technologie dans les pays en développement (où vivent l'essentiel des personnes atteintes d'une déficience visuelle), il a été jugé capital de contribuer au renforcement des capacités sur le terrain moyennant la création d'institutions, un appui technique sous forme d'activités de formation de formateurs, la mise à niveau des technologies disponibles et des activités de sensibilisation dans les pays en développement et dans les pays les moins avancés. Il a été convenu de créer à cet effet un troisième sous-groupe de travail sur le renforcement des capacités au sein de la Plate-forme des parties prenantes. Cela permettra de renforcer la prise en considération de la dimension du développement, définie comme un élément central lors de la première réunion de la Plate-forme qui s'est tenue en janvier 2009, et de faciliter la mise en œuvre des recommandations de la Plate-forme des parties prenantes. Le mandat de ce sous-groupe serait défini par les parties prenantes avec le concours de l'OMPI.
22. Un enjeu majeur régulièrement évoqué par les parties prenantes concerne la gestion efficace des délibérations au sein de la Plate-forme des parties prenantes compte tenu de leur complexité et de leur technicité. À cet égard, il a été convenu de maintenir les niveaux élevés de compétence technique du groupe des parties prenantes et de limiter la taille de ce dernier afin que les délibérations restent gérables aux niveaux fonctionnel et technique. C'est pourquoi le nombre de participants de la Plate-forme restera limité à 20 parties prenantes.
23. Sous réserve de la décision des États membres à la session du SCCR, la prochaine réunion de la Plate-forme des parties prenantes se tiendra à New Dehli en octobre 2010.
24. Le comité permanent est invité à prendre note du contenu du présent document et notamment du fait que le Secrétariat présentera un autre rapport lors de la session du SCCR qui se tiendra en novembre 2010.

[L'annexe suit]

ANNEXE

**QUATRIÈME RÉUNION DE LA PLATE-FORME DES PARTIES PRENANTES
GENÈVE (SUISSE), 26 MAI 2010**

LISTE DES PARTICIPANTS

I. REPRÉSENTANTS DES DÉFICIENTS VISUELS ET DES TITULAIRES DE DROITS

Jens BAMMEL, secrétaire général de l'Union internationale des éditeurs (UIE)

Melanie BRUNSON, Director of Advocacy and Governmental Affairs American Council of the Blind (ACB)

Rahul CHERIAN, Head of Policy Initiatives, Inclusive Planet (Inde)

Chris FRIEND, Union mondiale des aveugles (UMA), Strategic Objective Leader Accessibility; Chair, Global Right to Read Campaign; Programme Development Advisor Sightsavers International

Stuart HAMILTON, Senior Policy Advisor, Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (FIAB)

Hiroshi KAWAMURA, président du DAISY Consortium

George KERSCHER, Secretary-General, DAISY Consortium, Recording for the Blind and Dyslexic (RFB&D)

Stephen KING, Group Director, Prevention and International Affairs, Royal National Institute of Blind People (RNIB)

Tarja KOSKINEN OLSSON, International Advisor, Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO)

James LOVE, Technical Advisor, Knowledge Ecology International (KEI)

Pedro MILLIET, Senior Developer and Information Architect, Dorina Nowill Foundation for the Blind (Brésil)

Olaf MITTELSTAEDT, DAISY Consortium, Training and Technical Support Team

Jace NAIR, Director, South Africa National Council for the Blind (Afrique du Sud)

Nirmita NARASIMHAN, Programme Manager, Centre for Internet and Society of India (Inde)

Dan PESCOD, Vice-Chair, UMA; Global Right to Read Campaign; Manager, Royal National Institute of Blind People (RNIB) European, International and Accessibility Campaigns

Antje SÖRENSEN, Legal Counsel, Union internationale des éditeurs (UIE)

Olav STOKKMO, secrétaire général de Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO)

Alicia WISE, Chief Executive, Publishers Licensing Society (PLS)

Michele WOODS, representative of the National Library Services for the Blind and Physically Handicapped, Library of Congress

II. ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Francis GURRY, directeur général

Trevor CLARKE, sous-directeur général, Secteur de la culture et des industries de la création

Swashpawan SINGH, ancien ambassadeur de l'Inde, conseiller honoraire du directeur général de l'OMPI sur l'Initiative de l'OMPI concernant les personnes atteintes de déficience visuelle

Richard OWENS, directeur de la Division du droit d'auteur, Secteur de la culture et des industries de la création

Andrew TU, conseiller principal auprès du sous-directeur général (chargé de la gestion du projet informatique), Secteur de la culture et des industries de la création

Geidy LUNG, juriste principale, Secteur de la culture et des industries de la création, Division du droit d'auteur

[Fin du document]